

## Les indicateurs du projet AIMES +

Afin de mesurer l'efficacité des projets cofinancés par le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI), un ensemble d'indicateurs de réalisation et de résultat a été défini par l'Union européenne. L'utilisation et le suivi des indicateurs est une obligation pour tout porteur de projet cofinancé par ce fonds.

Ces « indicateurs de performance » sont des données qui mesurent l'évolution d'un projet. Ils permettent de déterminer l'état du travail et de mettre en évidence les points forts et faibles du projet. Ils consistent notamment à éclaircir les domaines susceptibles d'affaiblir le projet et d'apporter des corrections.

Chaque porteur de projet définit, au moment de la construction de son projet, la cible et les résultats attendus d'un point de vue quantitatif au regard des objectifs établis dans chaque appel à projets. Il choisit les indicateurs pertinents parmi ceux identifiés par l'objectif spécifique (OS) du FAMI dans lequel il s'inscrit.

Ces indicateurs sont des valeurs prévisionnelles. Elles doivent toutefois être réalistes et toute modification substantielle doit être indiquée au Bureau des fonds européens. Les indicateurs atteints sont ensuite communiqués au Bureau des fonds européens (BFE) à chaque demande de paiement (acompte et solde). [Les indicateurs du projet AIMES+ sont répertoriés ici.](#)

\*       \*  
  
\*

AIMES+ s'inscrit dans l'OS 2 (orientation spécifique) du FAMI : l' « intégration et la migration légale »<sup>1</sup>. Plusieurs composantes structurent cette OS, parmi celle dans laquelle s'inscrit AIMES+ : « Dispositifs d'accompagnement ».

AIMES+ est concernée par les codes indicateurs suivants (plus d'informations sur ces codes dans l'encadré ci-dessous) :

### **0.2.3 : nombre de participants bénéficiant d'un soutien du fonds**

*Nombre de participants ayant bénéficié d'au moins une prestation d'accompagnement à l'intégration (dont la formation linguistiques)*

#### **0.2.3.1 : dont le nombre de participants à une formation linguistique**

*Nombre de participants étant inscrits individuellement auprès du porteur de projet et ayant participé au moins une fois à une formation linguistique (individuelle ou en groupe) dispensée par le porteur.*

*/!\ Une personne n'est comptabilisée qu'une seule fois par projet, qu'elle ait bénéficié d'une ou plusieurs sessions différentes mises en place au sein d'un même projet cofinancé par le fonds.*

---

<sup>1</sup> OS 1 : RAEC ; OS 2 : migration légale et intégration ; OS 3 : retour ; OS 4 : solidarité et partage équitable des responsabilités

**R.2.8 : nombre de participants à des formations linguistiques qui, après avoir suivi la formation, ont amélioré leur niveau de connaissance de la langue du pays d'accueil d'au moins un niveau CECRL ou équivalent national**

*Le niveau de la personne doit être évalué à son entrée dans le projet et à son issue afin de mesurer précisément le progrès au regard des échelons du CECRL.*

**R.2.9 : nombre de participants indiquant que l'activité a été utile pour leur intégration**

*Nombre de participants ayant bénéficié d'au moins une prestation d'accompagnement à l'intégration (dont la formation linguistique) et ayant émis un avis positif quant à l'intérêt pour leur intégration à la société française.*

*Cette information doit être récoltée sur la base d'un questionnaire de satisfaction conçu et diffusé à l'issue de l'accompagnement, par le porteur de projet. Pour considérer la satisfaction du bénéficiaire, il doit répondre positivement à au moins 2 des 5 items suivants :*

- *Insertion professionnelle*
- *Apprentissage du français*
- *Insertion sociale / participation à la société d'accueil*
- *Logement*
- *Santé*

Ces indicateurs doivent se décliner comme suit : Hommes / femmes / non binaires / BPI ou non BPI :  
<18 ans ; entre 18-60 ans ; >60 ans

**« O » : indicateurs de réalisation.** Ils permettent de mesurer la réalisation concrète des actions cofinancées concourant à l'atteinte des objectifs opérationnels.

**« R » : indicateurs de résultats.** Ils permettent de mesurer les effets attendus à court ou moyen terme résultant de plusieurs réalisations.

**« N » : indicateurs nationaux.** Ils sont de type réalisation ou résultats, élaborés pour le suivi national. Ils permettent d'apporter des précisions utiles pour évaluer les politiques publiques.